



Ville de Cerny

Essonne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2023

Date de convocation 15 décembre 2023	Nombre de conseillers en exercice :	23
Date d'affichage : 15 décembre 2023	Nombre de conseillers présents :	14
	Nombre de conseillers votants :	16

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Marie-Claire CHAMBARET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 15 décembre 2023.

Étaient présents : Mme CHAMBARET, M. HEUDE, Mme MITTELETTE-ROUSSI, M. PRAT, Mme BARBERI, MM. LACOMME, VELAY, Mme MAUGERE, M. MIKOLAJCZAK, Mmes FILLATRE, EYERABIDE, MM. VUITRY, JACQUET

Mme TRIMBOUR est arrivée à 19h37 au cours de la lecture du rapport relatif au point 4

Ont donné pouvoir : M. Bruno DUBOIS à Mme Marie-Claire CHAMBARET
Mme Joëlle VUITRY à M. Alain VUITRY

Absents excusés : M. Olivier CARNOT, Mmes Chrystelle LEPAGE, Laetitia LAUTRU, M. Thomas FILLATRE, M. Erwan MERLET, Mme Marine DENOYER, M. Alain PIERROT

A été désignée Secrétaire de séance : Mme Nadine-Françoise MAUGERE

N° 2023 / XII / 5 – 9.1 Convention de financement et de gestion ultérieure avec le Département relative à l'aménagement de sécurité au droit d'accès du complexe sportif Jean-Ségalar

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le décret n° 2010-578 du 31 mai 2010 modifiant le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation,
VU le Réseau d'intérêt régional identifié par la Région Ile-de-France,
VU le Schéma Directeur de la Voirie Départementale 2023-2033 adopté par le Conseil départemental de l'Essonne le 3 juillet 2023,
CONSIDÉRANT les flux journaliers importants de véhicules enregistrés sur la RD.191, axe structurant traversant la commune de Cerny,
CONSIDÉRANT la nécessité de sécuriser la traversée de la voie, au niveau de l'accès au complexe sportif Jean-Ségalar, située hors agglomération, et notamment d'assurer la sécurisation des Cernois et des élèves des écoles et du lycée Alexandre-Denis de Cerny qui s'y rendent,

Reçu le 22/12/2023
CONSIDÉRANT les termes de la convention de financement et de gestion ultérieure relative à l'aménagement de sécurité de la RD.191 sur la commune de Cerny, au droit de l'accès au complexe sportif Jean Ségalard, telle que présentée à l'assemblée,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission travaux et sécurité réunis le 23 septembre 2021,
CONSIDÉRANT l'avis favorable des membres de la commission des finances réunis le 13 décembre 2023,

L'exposé ayant été entendu,

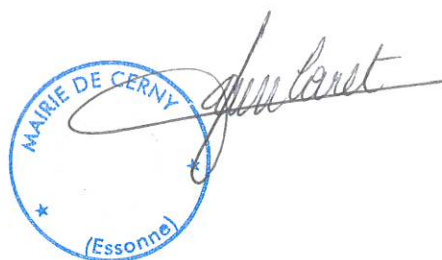
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ**

APPROUVE les termes de la convention de financement et de gestion ultérieure relative à l'aménagement de sécurité de la RD.191 sur la commune de Cerny, au droit de l'accès au complexe sportif Jean-Ségalar, telle que présentée à l'assemblée,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre les membres présents.

Marie-Claire CHAMBARET,
Maire de Cerny

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text "MAIRE DE CERNY" at the top, a small star on the left, and "(Essonne)" at the bottom.